

DEPARTEMENT

Séance du 7 octobre 2025

BOUCHES DU RHONE

L'an deux mille vingt cinq et le sept octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

**Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :**
En exercice : 15

Présents : Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.
Madame BRETON Magali et Messieurs RAMILSON Gilles, GESLIN Arnaud.

**Qui ont pris part
à la délibération :** 8

Absents excusés : Mesdames FONTAINE Véronique, BAZIN Natacha, HUGLY Daniela, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, EYNAUD Éric, PORTE Florian.

Date de la convocation :
1^{er} octobre 2025

A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie

Date d'affichage :

Objet de la délibération : Approbation des frais de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la maison médicale

Monsieur le maire présente à l'assemblée les propositions reçues au titre de la maîtrise d'œuvre concernant l'extension de la maison médicale :

- **ARCHYTECTA** sis 3361 chemin de la Peyrière à Carpentras (84200) pour un montant de 42.210,00 € HT ;
- **Serge RICARD Architecte D.E.N.S.A.I.S.** sis 25 rue Expilly à Salon de Provence (13300) pour un montant de 44.220,00 € HT ;
- **Marestein Gourraud Architectes** sis 444 mas du Grand Fourchon à Arles (13200) pour un montant de 36.180,00 € HT.

Monsieur le maire propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse c'est-à-dire celle du cabinet Marestein Gourraud Architecte à Arles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition du cabinet Marestein Gourraud Architectes à Arles pour un montant de 36.180,00 € HT dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour l'extension de la maison médicale ;

AUTORISE Monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires et signer tous documents pour la bonne exécution de ce dossier.

Vote : - Pour – 8 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



2025 52

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20251007-2025-52-DE
Date de réception préfecture : 10/10/2025